

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 29 octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 23 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET (a donné procuration à Martine LAURENT jusqu'à son retour en séance à la délibération 3/1), Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Virginie BOCQUET, Samir EL AABBAOUI, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Jacqueline DOHET a donné procuration à Martine LAURENT (jusqu'à la délibération 3/1).

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Christian MUSIAL.

Audrey ROBLIN a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.

Brigitte VIGNON a donné procuration à Jacqueline DOHET (procuration valide à partir de la délibération 3/1 : retour en séance de Jacqueline DOHET).

Carole DEMAURY a donné procuration à Virginie BOCQUET.

Bérangère DUBAR a donné procuration à Alain DAUBERCY.

Jean-Claude SZYPULA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Didier HOLT.

Lucile KOZAK.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryline Lebrun, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A la majorité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2015 (2 voix contre : Virginie BOCQUET et Carole DEMAURY).
- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local et la S.F.I.L. afin de permettre la sortie de l'emprunt toxique (2 abstentions : Virginie BOCQUET et Carole DEMAURY).
- Valide la contraction d'un prêt de 9 316 710,90 € maximum d'une durée de 25 ans au taux fixe de 3,28 %, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à ce contrat de prêt avec la Caisse Française de Financement Local (2 abstentions : Virginie BOCQUET et Carole DEMAURY).
Ce nouvel emprunt permettra de racheter notamment le capital restant dû de l'emprunt toxique et de payer l'indemnité résiduelle de 5 millions (hors fonds de soutien de l'Etat) liée à sa sortie.

A la majorité : :

- Accepte l'attribution du Fonds de Soutien de l'Etat pour le paiement de l'indemnité liée à l'emprunt toxique, l'aide s'élevant à 11 459 761,22 €, ce qui correspond à 71,08 % de l'indemnité de remboursement anticipé estimée à 16 millions d'euros (2 abstentions : Virginie BOCQUET et Carole DEMAURY).

A l'unanimité :

- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « Club Féminin de Création » afin de participer à l'achat d'une machine à coudre.
- Valide la mise en œuvre d'une convention tripartite entre la Ville de Leforest, l'association de natation synchronisée et la Ville d'Auby, afin de définir les conditions d'accueil et de mise à disposition de la piscine d'Auby à ladite association.
- Valide la mise en œuvre d'une convention de dématérialisation pour la transmission des actes d'état-civil et la tenue des listes électorales avec l'I.N.S.E.E.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Rassemblement pour l'Évitement des Lignes électriques dans le Nord, afin de permettre le lancement d'une démarche contentieuse portée par un avocat, contre le projet de reconstruction de la ligne électrique très haute tension de 400 000 volts située entre les postes électriques d'Avelin et de Gravelle.

Informations diverses :

Etat des lieux et perspectives de la piscine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.